

Beyerlé, *Essai sur la franc-maçonnerie*, Tome 1¹ (1788)

Extraits de l'Appendice² des pp. 299 à 314 intitulé *de la Franc-Maçonnerie d'Adoption*.

Si le but de la Franc-Maçonnerie est véritablement de contribuer, autant qu'il est en elle, au plus grand bonheur des hommes, les femmes doivent travailler à cet oeuvre bienfaisant. Mais peuvent-elles, doivent-elles travailler avec les outils maçonniques ? Voilà la question que je me propose d'examiner.

...

Concevez ce que c'est que la Franc-Maçonnerie, & vous jugerez quelles sont les femmes qui peuvent être admises ? Je dis que toutes les têtes légères & folles, capricieuses & vaines, qui ne savent pas distinguer la beauté de la matière, de la véritable beauté ; que toutes celles dont l'oreille est corrompue par l'adulation, & l'âme flétrie par cette corruption ; que toutes celles qui n'éprouvent jamais en elles que des retours sur la matière, qui ne savent, qui ne veulent pas savoir en sortir ; que toutes celles qui ne veulent connaître que l'écorce trompeuse, la folle-fleur de la Maçonnerie, qui n'y cherchent qu'un plaisir sot, pour varier leurs sots plaisirs, ne sont pas dignes d'être initiées dans la Franc-Maçonnerie. Aussi les manipulateurs des grades de la Maçonnerie d'Adoption, ont bien senti qu'il fallait se courber, pour descendre à la portée des minauderies, que la curiosité & l'appât des fêtes conduisaient aux portes du temple de la vertu. Pourquoi profaner ce nom sacré ? Est-ce bien des ouvriers que l'on introduit dans ce temple ? N'est-ce pas plutôt des marchandes qui viennent y étaler la plus abjecte marchandise ? ... Pardon, mille fois pardon, vertueuses femmes, qui, dans le fond de vos coeurs, blâmez, sans doute, comme moi, l'abus de la chose la plus respectable ; ce n'est pas vous que j'attaque ; lisez dans mon coeur, & vous y verrez le désir ardent que j'ai de voir la moitié de l'homme rentrer dans ses droits, jouir de ses privilèges, détruire l'erreur populaire, s'élever au niveau du seul être que l'auteur de la nature a créé pour des deux n'en faire qu'un, afin qu'ils se prêtent un secours mutuel, afin qu'ils se portent un attachement réciproque, afin qu'ils concourent, conjointement & sur la même ligne, à l'accomplissement de ses saints décrets. Si je m'élève contre le rebut de votre sexe, c'est avec impartialité ; ne m'élève je pas contre le rebut du mien ?

L'homme paraît, de même que les productions inanimées, une masse de matière ; il a, comme les bêtes, une âme animale ; mais il a, au-dessus des unes & des autres, une âme spirituelle qui le rapproche des êtres spirituels. Si l'homme (& quand je parle de l'homme, je parle aussi de la femme), si l'homme, dis- je, ne s'occupe que de sa masse de matière, ne faut il pas le reléguer dans la classe des minéraux ? Sans doute il est moins utile qu'eux, puisqu'à l'aide de ce rocher je puis construire ma retraite. S'il n'use que de son âme animale, ne faut il pas le classer avec les brutes ? Il n'appartient qu'à celui qui sait distinguer l'homme de ce qui n'en est que

¹ <https://books.google.be/books?id=gbHBs6cpboYC>

² <https://books.google.be/books?id=gbHBs6cpboYC&hl=fr&pg=PA299#v=onepage&q&f=false>

l'écorce, qui agit en conséquence de cette vérité, d'approcher du portique de la Maçonnerie, & de se prosterner dans le sanctuaire de nos temples, pour y apprendre ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables, envers lui-même.

Ou la Franc-Maçonnerie n'est qu'une de ces associations de bienfaisance, qui n'a d'autre objet que de secourir les pauvres malheureux, & dans ce cas, la tendre sensibilité des femmes les rend peut-être plus propres que les hommes à l'exercice de cette respectable fonction ; ou la Franc-Maçonnerie est une école de vertu, & les femmes ont autant de droit à cette instruction que les hommes ; ou la Franc-Maçonnerie étendant la sphère de son but, est une association philosophique : alors pourquoi n'y admettrait-on pas les Hypatie, les Rosères de nos jours ? Ou enfin la Franc-Maçonnerie embrasse généralement toutes les connaissances divines & humaines, & ajoute à ce vaste plan l'exercice de tous les actes qui deviennent le fruit de l'étude de ces connaissances, & alors toute femme vertueuse a droit d'occuper la place que son génie & ses talents lui désignent dans la société maçonnique.

...

Il faut convenir toutefois que plus l'éducation des femmes est négligée, plus on doit mettre d'attention scrupuleuse dans le choix de celles qui se présentent. Voulez-vous éloigner toutes celles qui ne sont pas dignes d'être admises dans une société aussi respectable ? Supprimez les fêtes, de quelque genre qu'elles soient ; mettez de la frugalité, mais une grande frugalité, dans les repas & bannissez le luxe ; chassez de vos têtes la distinction de sexe, ne pensez pas à l'écorce dangereuse des femmes, ne voyez en elles que l'âme spirituelle ; en parlant à une femme maçonne, que ce soit votre âme qui se développe à une autre âme, & réfléchissez que cette âme n'a point de sexe, & alors on n'entendra plus de ces compliments fastidieux & presque toujours faux, que les femmes frivoles aiment tant : & sans parler de la correction indispensable des rituels, je suis assuré que ces jeunes têtes, qui ne sont occupées que de plaisirs bruyants & factices, ne se plairont pas à la gravité de nos assemblées, & ne trouvant parmi nous ni de ces diseurs de riens prétendus jolis, charmants, aimables, ni la variété nécessaire pour étourdir leur ennui, elles cesseront de nous importuner par des demandes inutiles. Je conviens cependant aussi que les hommes agréables, qui figurent avec tant d'avantages dans le cercle des prétentions, pourront bien abandonner une société où leurs spirituelles inutilités n'auront plus de cours. Quel mal y a-t-il à cela ? Moins nombreuses, nos loges n'en seront que plus intéressantes, elles suivront avec plus de liberté le penchant qui les doit entraîner vers la connaissance de la fin de l'homme, & vers la pratique de toutes les vertus patriotiques, philanthropiques, soit au physique, soit au moral.